

obligés de payer 2 c. $\frac{1}{2}$ de plus par pain, depuis que le Gouvernement a pris le contrôle du blé.

Voilà, monsieur le président, ce que la province de Québec a dû payer en primes pour venir en aide à la classe agricole de l'Ouest. Le prix de 5 c. par boisseau de blé a coûté au pays au moins 12 millions et, depuis deux ans que le Gouvernement a pris le contrôle du blé, cela a coûté 28 millions de plus, seulement pour la farine et les autres produits du blé, ce qui fait un total de 52 millions.

Pour satisfaire quelques-uns de mes amis qui diront peut-être que je me suis trompé, ils pourront examiner les chiffres, car je me suis procuré cinq factures du meilleur moulin peut-être du pays, O'Gilvy Flour Mills, de Montréal, et je les dépose sur le bureau de la Chambre.

Monsieur le président, le Gouvernement a gardé le prix de la farine à un niveau si élevé qu'aujourd'hui nous en importons de différents pays, tel que nous le constatons par la réponse de l'honorable ministre du Commerce (M. Hanson), à une question de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), page 605 du hansard (v.f.), le 7 février 1935:

Importations de farine

M. Reid:

1. Durant l'année civile 1934, quelle quantité de farine a-t-on importée au Canada?

2. Et quelles ont été les diverses quantités de farine importée de chaque pays?

L'hon. M. Hanson (ministre du Commerce):

1. La quantité totale de farine importée au Canada durant l'année civile 1934 s'est élevée à 178,175 barils.

2. Les quantités de farine importée de divers pays durant l'année civile 1934 ont été les suivantes:

Origine des importations—	Barils
Royaume-Uni.. . . .	105,431
Etats-Unis.. . . .	3,338
Alaska.. . . .	1
Australie.. . . .	69,380
Hong-Kong.. . . .	25

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement a maintenu le prix de la farine à un niveau si élevé que les commerçants canadiens importent de la farine pendant que nous avons, au pays, un énorme surplus de blé dont nous ne savons que faire.

Comme la province de Québec a accordé son aide à l'Ouest en cette occasion, j'espère que nos amis de l'Ouest appuieront l'amendement suivant que je propose, afin que les cultivateurs de l'Est reçoivent leur quote-part:

Proposé par M. Eusèbe Roberge,

Appuyé par M. Girouard.

Que le bill n° 98 soit modifié de la manière suivante:

1. Que le titre du bill soit le suivant:

"Loi pourvoyant à la constitution et aux attributions de la Commission canadienne des grains et autres produits de la ferme."

2. En remplaçant l'article 1er par le suivant: "1. La présente loi peut être citée sous le titre: "Loi sur la Commission canadienne des grains et autres produits de la ferme, 1935."

3. En ajoutant à la fin du paragraphe 1er de l'article 2 l'alinéa suivant:

"(f) 'autres produits de la ferme' signifie dans la présente loi: le beurre, le fromage et le sucre d'érable."

4. En remplaçant le paragraphe 1er de l'article 3 par le suivant:

"3 (1) Est instituée une commission appelée la Commission canadienne des grains et autres produits de la ferme; elle se compose de trois membres nommés par le gouverneur en conseil."

5. En ajoutant à la fin de l'article 7 le paragraphe suivant:

"(3) La Commission pourra accorder une prime de cinq cents par livre sur la vente de chaque livre de beurre, de fromage et de sucre d'érable, vendus par les cultivateurs n'ayant pas de grain à vendre ou qui ne bénéficient pas autrement des avantages de la présente loi."

6. En ajoutant à la fin de l'article 13 le paragraphe suivant:

(2) La Commission peut aussi établir des règlements pour la mise en opération du paragraphe 3 de l'article 7."

(Traduction)

Le PRESIDENT (M. Gobeil): Vais-je traduire l'amendement?

Le très hon. M. BENNETT: Il ne vous incombe pas de le faire, monsieur le président. Si l'amendement est tel que je le comprends, il est tout à fait irrégulier, mais nous pourrions nous occuper de cela plus tard.

Le PRESIDENT (M. Gobeil): Nous réserverons l'amendement pendant quelques minutes, jusqu'à ce qu'il ait été traduit.

M. CHEVRIER: Un amendement est en délibération devant le comité. Il est rédigé en français, et il faudrait qu'il fût traduit immédiatement, pour que le comité puisse continuer la discussion.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Si j'ai bien compris les commentaires faits ce matin sur le bill par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), il a ressassé la vieille histoire de l'antagonisme contre les syndicats de vente et l'organisation du marché, ou contre tout ce qui peut paraître un effort des cultivateurs pour obtenir un prix raisonnable pour leurs produits, par l'intermédiaire des syndicats de vente ou avec l'aide de l'Etat. On a prétendu maintes et maintes fois...

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député fait-il allusion à mon discours?

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Oui, les paroles que j'ai saisies sont les suivantes: "inanition et rétention pour rançon".

L'hon. M. RALSTON: C'est le premier ministre qui a employé cette expression.